

Cote du document:	<u>EB 2007/90/R.11/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 a)</u>
Date:	<u>18 avril 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République de Sierra Leone pour le

Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Mohamed Tounessi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2530
courriel: m.tounessi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du don	v
Proposition de don à la République de Sierra Leone pour le programme de finance rurale et d'amélioration communautaire	1
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	3
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	7
II. Instruments juridiques et autorité	7
III. Recommandation	7
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

ASF	Associations de services financiers
BAfD	Banque africaine de développement
CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République de Sierra Leone pour le programme de finance rurale et d'amélioration communautaire, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Carte de la zone du programme

Sierra Leone

Rural Finance and Community Improvement Programme

IFAD-financed ongoing and proposed activities



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Sierra Leone

Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République de Sierra Leone
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire
Coût total du programme:	10,91 millions de USD
Montant du don du FIDA:	5,95 millions de DTS (équivalent approximativement à 9,88 millions de USD)
Contribution du pays bénéficiaire du don:	0,51 million de USD
Contribution des bénéficiaires:	0,51 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Banque africaine de développement

Proposition de don à la République de Sierra Leone pour le programme de finance rurale et d'amélioration communautaire

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Une forte croissance démographique se conjuguant à la récession économique provoquée par une décennie de guerre civile et de troubles sociaux ont, au fil des années, réduit à néant l'infrastructure sociale et physique de la Sierra Leone et appauvri le pays. Après la guerre civile, le pays a engagé un processus de démocratisation et de stabilisation qui a abouti à la tenue d'élections libres et transparentes et à l'installation, en mai 2002, d'un gouvernement issu de ces élections. Le programme de finance rurale et d'amélioration communautaire a été conçu afin de contribuer directement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en améliorant la sécurité alimentaire et en réduisant la pauvreté rurale, et, indirectement, à l'action de démocratisation et de stabilisation entreprise par le Gouvernement en atténuant les risques qui avaient entraîné le déclenchement de la guerre civile.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Sierra Leone un don d'un montant de 5,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,88 millions de USD), pour aider à subvenir au programme de finance rurale et d'amélioration communautaire.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant des ressources alloué à la République de Sierra Leone tel qu'il a été défini par le SAFP s'établit à 6,8 millions de USD annuellement, sur l'ensemble du cycle SAFP (2007-2009). Ce montant résulte d'une révision à la hausse motivée par le classement de la Sierra Leone dans la catégorie des pays sortant d'un conflit, et conforme à la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2002, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont déclaré la Sierra Leone admissible au bénéfice de l'aide au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Le pays a atteint le point d'achèvement en décembre 2006, et il a été estimé que l'allègement de la dette en vertu de l'Initiative PPTE correspondait à 994 millions de USD environ en valeur nominale. En parvenant au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE, la Sierra Leone s'est trouvée à même, conformément à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), de bénéficier de mesures complémentaires de réduction de la dette de la part du FMI, de l'Association internationale de développement (IDA) et du Fonds africain de développement (FAfD). En outre, à l'issue d'évaluations techniques de la Banque mondiale et du FMI, la Sierra Leone a été classée parmi les pays endettés extrêmement vulnérables et, à ce titre, admissible au bénéfice du CSD du FIDA. Cela aidera à gérer les flux financiers qui découleront de l'aide au développement accordée au pays. En l'occurrence, celui-ci ne recevra d'aide au développement que sous forme de dons (100%) au titre du mécanisme CSD. Une fois la Sierra Leone admise à bénéficier de l'Initiative PPTE, le projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire a été approuvé en décembre 2003; entré en vigueur en mars 2006, il vient d'entamer sa phase d'exécution et de décaissement.

Flux de fonds

5. Le FIDA ouvrira un compte de don destiné au programme, au nom du bénéficiaire. Au cours de la période d'exécution de six ans, le don sera décaissé conformément aux plans de travail et budgets annuels et déposé sur un compte bancaire du don, que le Gouvernement de la Sierra Leone ouvrira auprès d'une banque commerciale acceptable pour le FIDA. Les fonds versés sur le compte bancaire du don serviront à financer la quote-part des dépenses admissibles du programme pris en charge par le FIDA. L'unité conjointe de coordination du portefeuille de programmes gèrera le compte bancaire du don. Ce compte sera réapprovisionné conformément au plan de travail et budget annuel.

Modalités de supervision

6. Le don sera administré et supervisé par la Banque africaine de développement (BAfD), qui est également l'institution coopérante pour le projet en cours de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire.

Dérogations aux conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole et politiques opérationnelles

7. Aucune dérogation.

Gouvernance

8. Les mesures prévues qui sont indiquées ci-après sont destinées à assurer l'imputabilité et la transparence voulues, ainsi qu'à renforcer les aspects du don du FIDA relatifs à la gouvernance: i) les passations de marchés avec des prestataires de services et les achats de biens et services seront opérés sur appel d'offres et selon les directives du FIDA et de l'institution coopérante applicables aux passations de marchés. Les contrats seront renouvelés sur la base de la performance annuelle; ii) les comptes du programme seront vérifiés par des auditeurs indépendants, sélectionnés par voie d'appel à la concurrence; et iii) le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel à la concurrence. Le personnel se verra offrir des contrats d'un an renouvelables en fonction de sa performance individuelle et de celle du programme.

C. Groupe cible et participation**Groupe cible**

9. Le programme visera 34 000 ménages se répartissant en trois catégories: i) petits exploitants agricoles, y compris les femmes chefs de famille; ii) dirigeants de microentreprises et de petites entreprises, y compris les femmes; et iii) jeunes, y compris les ex-combattants, les femmes victimes d'abus sexuels et les mères célibataires. Afin de consolider la paix et de promouvoir la cohésion sociale dans les zones rurales, le programme vise en priorité les jeunes. De ce fait, un programme sera expressément conçu pour offrir à ce groupe des possibilités d'emploi. En outre, des sous-programmes communautaires seront appliqués pour créer des emplois de courte durée, des activités agricoles et d'autres activités rémunératrices – financés par des prêts d'associations de services financiers (ASF) et de banques communautaires – constituant des sources d'emploi de plus longue durée.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le programme suivra une **stratégie à deux niveaux**, comportant un ciblage par zone et un ciblage par groupe social. Dans le premier cas sont visés les districts les plus pauvres et les opérations du FIDA et/ou d'autres donateurs qui y sont menées ou prévues. Dans le second sont visés des individus, des groupes ou des communautés des zones retenues.

Participation

11. L'une des préoccupations essentielles a été d'assurer la durabilité des résultats du programme en favorisant l'autonomie et la prise en charge du processus de développement par les communautés. Cela passera par l'adoption d'une approche globale prévoyant des investissements dans l'activité de base et les activités d'appui. L'activité de base du programme consiste à favoriser le développement de services financiers ruraux dans sept districts, les activités d'appui étant destinées, elles, à remettre en état des infrastructures essentielles. Tous les membres des communautés visées, y compris les femmes, participeront à la prise de décision, et les institutions communautaires seront renforcées de manière à ce qu'elles puissent poursuivre les initiatives du programme et maintenir la dynamique de développement après l'achèvement du programme. En appliquant pour cela des processus de planification participatifs, les communautés choisiront les activités qu'elles souhaitent mener à l'échelon familial ou communautaire, en bénéficiant des conseils du personnel technique du programme et d'autres prestataires de services. Afin de privilégier la promotion de la condition féminine, on veillera à ce que les femmes participent pleinement à tous les processus de décision communautaires et à ce que leurs besoins et intérêts propres soient pris en compte.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. Le but général du programme est de contribuer durablement à la réduction de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire des ménages. L'objectif principal est de parvenir à des améliorations tangibles, mesurables et durables des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres dans les zones visées par le programme. D'une façon plus spécifique, le programme vise à autonomiser les communautés, en particulier les femmes et les pauvres, à leur permettre de contribuer à des investissements à assise communautaire et d'en tirer profit, ainsi qu'à mettre en place les moyens institutionnels d'appuyer les efforts qu'elles entreprennent.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme, à son achèvement, devrait avoir: i) modifié sensiblement les stratégies et les opérations du secteur de la finance rurale, en particulier sur les plans institutionnel et réglementaire et sur celui de la supervision; ii) renforcé la décentralisation de la prise de décision économique et administrative au niveau du district; et iii) favorisé des investissements privés favorables aux pauvres dans les zones rurales.

Cohérence avec les politiques du FIDA et stratégies du FIDA

14. Le but et l'objectif du programme sont conformes au Cadre stratégique du FIDA (2007-2010), aux options stratégiques pour le programmes-pays de la Sierra Leone et à la stratégie régionale pour l'Afrique de l'ouest et du centre. La Sierra Leone étant classée parmi les pays sortant d'un conflit, les interventions prévues dans le cadre du programme ont été pleinement alignées sur les recommandations de la politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement¹.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Le programme proposé est conforme aux priorités de développement du Gouvernement, qui constituent les trois piliers de la stratégie de réduction de la pauvreté de la Sierra Leone pour la période 2005-2007. Les composantes du programme s'intègrent parfaitement dans le cadre global prévu par cette stratégie pour réduire la pauvreté, parvenir à la croissance économique, améliorer la sécurité

¹ On trouvera en appendice I la liste des principales politiques opérationnelles et notes thématiques du FIDA utilisées lors de la conception du programme.

alimentaire, accroître les possibilités d'emploi et assurer de meilleurs services sociaux de base ainsi que des dispositifs de sécurité sociale efficaces aux Sierra-Léoniens pauvres et vulnérables. Les interventions opérées dans le cadre du programme s'appuieront directement sur ces trois piliers par la promotion: i) de la bonne gouvernance, de la sécurité et du renforcement de la paix; ii) d'une croissance favorisant la sécurité alimentaire et la création d'emplois pour les pauvres; et iii) du développement humain grâce à la microfinance, plus précisément par l'emploi de banques et d'institutions de microfinance communautaires comme instruments efficaces de mise en œuvre de la politique nationale en matière de microfinance.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Il existe plusieurs canaux de coopération et de partenariat entre le programme et des interventions en cours d'autres donateurs, en l'occurrence: i) la Microfinance Investment and Technical Assistance Facility (Centre d'investissement et d'assistance technique pour la microfinance); ii) le projet de la Banque mondiale pour le développement rural et le développement du secteur privé, destiné à promouvoir l'investissement au profit des pauvres; et iii) le projet secteur privé/emploi des jeunes appuyé par l'Office allemand de la coopération technique.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le coût total du programme est de 10,91 millions de USD (les coûts de base s'élevant à 10,32 millions de USD, les aléas d'exécution à 0,28 million de USD et les aléas financiers à 0,30 million de USD). Le programme a trois composantes: i) l'accès aux services financiers ruraux (6,28 millions de USD, soit 61% des coûts de base); ii) l'appui au développement communautaire (3,06 millions de USD, soit 30%); et iii) la gestion du programme (0,98 million de USD, soit 9%).

Catégories de dépenses

18. Il y a dix catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (13%); ii) prestations de services (36%); iii) véhicules, mobilier, équipement et fournitures de bureau (3%); iv) services de consultants de courte durée (6%); v) enquêtes et études (1%); vi) mécanisme de refinancement et capital social (13%); vii) fonds de développement communautaire (19%); viii) salaires et indemnités (5%); ix) dépenses de fonctionnement et maintenance (3%); et x) fonds non alloués (1%)².

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. Il s'agira des entités suivantes: i) Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et ses services décentralisés; ii) Banque centrale de Sierra Leone, chargée des questions de réglementation et de supervision des services financiers ruraux; iii) Ministère des finances; iv) Ministère des collectivités locales; v) conseils de district; vi) comités de développement des cantons et des districts; et vii) prestataires de services faisant partie du secteur privé et des ONG.

Responsabilités en matière d'exécution

20. La coordination du programme sera assurée dans le cadre de l'unité de coordination déjà mise en place pour le projet de remise en état du secteur agricole, financé par la BAfD, et le projet de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire, financé par le FIDA. L'unité sera désormais dénommée «unité conjointe de coordination du portefeuille de programmes» et aura la responsabilité générale de l'exécution du programme et de l'utilisation des fonds. Ce dispositif d'exécution – conforme au cadre programmatique du FIDA qui est en train de

² On trouvera dans le rapport de préévaluation une ventilation des coûts du programme par composantes et catégories de dépenses.

prendre forme – renforcera la coopération entre le FIDA et la BAfD, ce qui se traduira par des synergies concrètes sur le plan de l'exécution et par des économies notables.

Rôle de l'assistance technique

21. L'unité sera secondée dans l'exécution du programme par des experts techniques régionaux/internationaux dans les domaines suivants: i) services financiers locaux; ii) création, exploitation et surveillance du fonds de développement communautaire; et iii) réglementation et supervision des activités financières et bancaires.

Situation des principaux accords d'exécution

22. Outre l'accord de don conclu avec le FIDA dans le cadre du programme, un certain nombre de mémorandums d'accord seront signés entre les responsables du programme et la Banque mondiale, l'Office allemand de la coopération technique et la Microfinance Investment and Technical Assistance Facility (Centre d'investissement et d'assistance technique pour la microfinance). Les décaissements au titre du mécanisme de refinancement et de la catégorie capital social prévus pour le programme seront subordonnés à la conclusion d'un accord subsidiaire entre la Banque centrale de Sierra Leone et le Ministère des finances. D'autres accords devraient être conclus dans le cadre du programme entre les banques communautaires, les associations de services financiers et la Banque centrale de Sierra Leone.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Les principales sources de financement sont le FIDA (avec un don de 9,88 millions de USD), le Gouvernement (0,51 million de USD) et les bénéficiaires (0,51 million de USD).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le programme

24. Les principaux avantages qu'apportera la composante "accès aux services financiers" sont les suivants: i) profits nets pour les ASF et les banques communautaires, et pour les clients exerçant des activités rémunératrices; ii) élargissement des possibilités d'emploi, tant directes qu'indirectes, pour les microentrepreneurs et les travailleurs journaliers; iii) accroissement des dividendes pour les actionnaires; iv) augmentation des recettes fiscales pour l'État; et v) avantages non chiffrés, par exemple meilleures possibilités de refinancement pour les institutions de microfinance. On estime que, globalement, 32 000 foyers ruraux environ pauvres tireront directement bénéfice du programme.

Viabilité économique et financière

25. Le taux de rentabilité interne économique du programme est estimé à 35% et est insensible aux aléas. Les hypothèses de calcul étant relativement prudentes, ce taux peut être considéré comme très satisfaisant. La viabilité financière des fermes modèles d'entreprise agricole et d'activité est à la fois sûre et attrayante, même au regard d'analyses de sensibilité rigoureuses³.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

26. Une approche globale de la gestion des savoirs sera suivie dans le cadre du programme. Au niveau des bénéficiaires, des campagnes d'information et de sensibilisation en font partie intégrante, particulièrement au sujet du VIH/sida et de la nutrition. Des ateliers d'exécution du programme et des tables rondes des donateurs, qui auront lieu tous les ans, serviront de cadre au partage des savoirs;

³ On trouvera le détail des analyses financières dans le texte principal du rapport de préévaluation.

ils seront aussi particulièrement utiles pour présenter les succès enregistrés par les prestataires de services et d'autres partenaires ainsi que les approches créatives qu'ils ont suivies.

Innovations en matière de développement

27. L'un des éléments novateurs du programme tient au fait que son organisation et sa gestion sont intégrées d'une unité existante créée conjointement par le FIDA et la BAFD afin d'appuyer deux projets en cours. La mise en place d'ASF en Sierra Leone constitue une innovation en soi, ce qui est le cas aussi de la double démarche envisagée pour l'accès aux services financiers, qui est le reflet de la méthode globale de ciblage du programme. La création de banques communautaires est conçue à l'intention des couches de la population rurale susceptibles d'utiliser des services bancaires, tandis que la création d'ASF signifie que les gens pauvres et vulnérables qui sont des utilisateurs potentiels de services bancaires ne seront pas non plus laissés à l'écart. Le suivi et l'évaluation du programme feront appel au système d'information géographique, ce qui aura des retombées positives sur l'ensemble du portefeuille de projets. Un système pilote de bordereaux sera également mis en place afin de promouvoir l'implication et la participation active de la population à l'exécution du programme.

Approche d'élargissement

28. Le programme élargira la portée des activités par le biais: i) de personnes ressources dans les villages, telles que les responsables des plans de développement au niveau du canton ou du district et les membres des comités de gestion des ASF; ii) des fermes-écoles et des services responsables des entreprises agricoles; et iii) des groupements informels et formels, par exemple des groupements de femmes maraîchères et commerçantes; et iv) du développement, au profit des pauvres, de syndicats, fédérations et autres associations d'acteurs des filières-produits, comme les organisations paysannes et les chambres d'agriculture actives aux niveaux provincial, régional et national. Une fois constituées, les institutions faitières des banques communautaires et des ASF établiront des liens avec des organes similaires de la région, et ultérieurement avec des institutions exerçant au niveau international. La participation des banques communautaires et des ASF au système MIX Market ira dans le sens de la stratégie du programme visant la constitution de réseaux, et apportera aux banques et aux associations des idées intéressantes pour mettre au point de nouveaux produits et améliorer les pratiques d'intermédiation.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

29. La persistance de hauts niveaux de pauvreté et de chômage dans le pays représente une grave menace pour la paix et la stabilité. Les interventions prévues dans le cadre du programme sont destinées à aider les ruraux pauvres – en particulier les jeunes – à entreprendre des activités économiques, et à accroître ainsi leurs revenus. Cela contribuera directement à réduire le risque de conflits sociaux découlant d'une situation dans laquelle une grande partie de la population se trouve privée des bénéfices du développement économique. La faible capacité de mise en œuvre des institutions publiques constitue un risque notable, particulièrement pour la durabilité. Afin de limiter ce risque, le programme privilégiera le renforcement des capacités de tous les intervenants, y compris les prestataires de services locaux.

Classification environnementale

30. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B car il ne devrait pas avoir d'impact négatif notable sur l'environnement.

K. Durabilité

31. Afin de garantir la durabilité des interventions au titre du programme, plusieurs mesures sont prévues: i) pour l'exécution des projets subsidiaires, la participation des bénéficiaires sera recherchée dès le départ et sera accompagnée de l'application de formules de partage des coûts pendant la mise en place des ASF, ainsi que d'un accord avec les bénéficiaires garantissant l'entretien en temps utile des infrastructures nécessaires au programme; et ii) pour la création et l'exploitation des ASF et des banques communautaires, un système rigoureux prévoira le respect de conditions spécifiques, ainsi que l'application de toutes les procédures institutionnelles et juridiques nécessaires avant tout investissement majeur. Les pratiques opérationnelles suivies par les ASF et les banques communautaires, au terme de leur première année de fonctionnement, devront être conformes à ce que prévoit le système d'information MIX Market.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de don entre la République de Sierra Leone et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera accordé au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
33. La République de Sierra Leone est habilitée, en vertu de ses lois à recevoir un financement du FIDA.
34. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:
- DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Sierra Leone un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 950 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 6 mars 2007)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement se conformera au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et fera en sorte qu'aucun des pesticides fournis dans le cadre du programme ne soit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du programme

2. Le Gouvernement assure les cadres principaux du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Utilisation des véhicules et autres équipements du programme

3. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme sont bien affectés à l'exécution de ce dernier;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme correspondent aux besoins de ce dernier; et
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés au programme ou achetés dans le cadre de ce dernier sont exclusivement utilisés pour l'exécuter.

Cadres principaux du programme

4. Le Gouvernement recrutera par voie de concours et nommera les cadres principaux du programme ayant les qualifications et l'expérience requises selon des procédures et critères transparents, tels que proposés par le Gouvernement et agréés par le FIDA. Il affectera au programme des effectifs qualifiés en nombre suffisant et ayant l'expérience et les qualifications jugées satisfaisantes par le FIDA, y compris, notamment, le personnel de l'unité conjointe de coordination du portefeuille de programmes, lesquels travailleront à temps plein pour le programme au niveau national, à celui du district et du village dans la zone d'intervention. Le Gouvernement ne relèvera de ses fonctions aucun cadre principal du programme, du moins tant que l'examen à mi-parcours n'aura été réalisé, sauf en cas de performance insatisfaisante. Le Gouvernement ne relèvera de ses fonctions aucun cadre principal du programme sans avoir consulté le FIDA au moins trois mois au préalable.

Fraude et corruption

5. Le Gouvernement portera dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en rapport avec l'exécution du programme, dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Suspension

6. a) Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements du compte du don si l'un des faits suivants se produit:
 - i) le FIDA considère, après consultation avec le Gouvernement, que les avantages matériels du programme ne profitent pas suffisamment au groupe cible ou qu'ils profitent à des personnes étrangères à ce groupe, au détriment des membres de ce dernier;
 - ii) l'accord subsidiaire conclu avec la Banque de Sierra Leone, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou

- de toute autre modification sans l'autorisation écrite préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette violation ou dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur une quelconque partie du programme;
- iii) les accords de don et/ou de financement conclus avec les associations de services financiers et les banques communautaires, ou l'une quelconque de leurs dispositions ont fait l'objet d'une violation ou d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans l'accord écrit préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette violation ou dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur une quelconque partie du programme;
 - iv) le manuel d'exécution du programme et le plan de passation des marchés, ou l'une de leurs dispositions, ont fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou d'une modification sans l'accord écrit préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou modification a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable grave sur le programme;
 - v) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention, et le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA;
 - vi) les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés en conformité avec l'accord de don conclu;
- b) Sans préjudice des clauses spécifiées ci-dessus, si la vérification des comptes requise aux termes de l'accord de don conclu n'a pas été exécutée de façon satisfaisante dans les 12 mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable stipulée dans l'accord, le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des décaissements du compte du don.

Conditions préalables aux décaissements

7. Aucun décaissement ne sera effectué au titre des dépenses en rapport avec: i) le mécanisme de refinancement, et ii) le capital social, tant que l'accord subsidiaire avec la Banque de Sierra Leone n'a été approuvé par le FIDA dans sa version provisoire, qu'une copie signée dudit accord n'a été remise au FIDA et que les conditions préalables à son entrée en vigueur n'aient été remplies.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

8. L'accord de don relatif au programme entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
- a) l'unité conjointe de coordination du portefeuille de programmes a été dûment modifiée;
 - b) le comité national de pilotage du programme a dûment été modifié;
 - c) le comité chargé de coordonner le programme à l'échelon du district a été créé dans la zone d'intervention;
 - d) le manuel d'exécution du programme, dûment modifié, a été approuvé dans sa version provisoire par le FIDA;
 - e) le premier projet de plan de travail et budget annuel, comprenant un premier plan de passation des marchés, a été soumis au FIDA;

- f) le Gouvernement a dûment ouvert le compte bancaire du don et le compte du programme;
- g) le Gouvernement a versé le dépôt initial des fonds de contrepartie sur le compte du programme;
- h) l'accord de don relatif au programme a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- i) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable délivré par le Ministre de la justice ou toute autre autorité compétentes sur le territoire de la République de Sierra Leone, acceptable tant en la forme que sur le fond.

Key reference documents

Country Reference Documents

- Government of Sierra Leone (2005). *Poverty Reduction Strategy Paper. A National Programme for Food Security, Job Creation and Good Governance (2005 – 2007)*. March 2005.
- Conteh, Bob K.; Samuel J. Braima (2004). *Micro Finance and Informal Sector Development for Poverty Alleviation*. A study presented as a chapter contribution to the Poverty Reduction Strategy Paper for Sierra Leone.
- Government of Sierra Leone (2005). *Building Capacities to Implement the Sierra Leone Poverty Reduction Strategy - Programme Framework*. November 2005.
- National Commission for Social Action (2002). *A Participatory Social Fund for Sustainable Development - Operations Manual*. December 2002.
- Government of Sierra Leone (2003). *National Micro-finance Policy*. October 2003.
- Republic of Sierra Leone (2004). *Sierra Leone: Agricultural Sector Review and Agricultural Development Strategy*. June 2004.
- Unruh, Jon D.; Harry Turray (2005). *Land Tenure and its Relationship to Food Security and Investment in Postwar Sierra Leone*. Paper prepared for the FAO "Access to Natural Resources Sub-programme" of the Livelihood Support Programme. December 2005.
- Richards, Paul; Khadija Bah; James Vincent (2004). *Social Capital and Survival: Prospects for Community-Driven Development in Post-Conflict Sierra Leone*. The World Bank Social Development Papers. Community-Driven Development, Conflict Prevention and Reconstruction. Paper No. 12. April 2004.

IFAD Reference Documents

- IFAD Strategic Framework
- Western and Central Africa Strategy for Rural Poverty Reduction 2002- 2006
- RCPRP Formulation Report, Appraisal Report and Key Files
- RFCIP Formulation Report, Appraisal Report and Key Files
- RFCIP TRC Issues Paper/OSC Issues Paper
- IFAD's Rural Finance Policy
- IFAD's Western and Central Africa Rural Finance Strategy
- Desk Review of FSAs
- Learning Note on Targeting
- Learning Note on Sustainability
- Policy on Crisis Prevention and Recovery
- Administrative Procedures on Environmental Assessment
- Prerequisites of Gender Sensitive Design
- Private-Sector Partnership and Development Strategy
- Sierra Leone COSOP
- Guidelines – Project Design Document and Key File
- M&E Guide

Donors

- World Bank (2005). *International Development Association Country Assistance Strategy for the Republic of Sierra Leone for the Period 2006-2009*. Report No. 31793-SL. May 5, 2005. Country Department 10 Africa Region.
- World Bank Private Sector Rural Enterprise Aide-Mémoire
- African Development Bank/African Development Fund (2005). *Sierra Leone 2005-2009 Country Strategy Paper*. Country Department West Region. July 2005.
- United Nations Country Team (2003). *United Nations Development Assistance Framework Sierra Leone 2004-2007*. March 2003.
- European Union (2003). *Sierra Leone - European Community Country Strategy Paper and National Indicative Programme for the Period 2003 – 2007*.

Logical framework

<i>Narrative summary</i>	<i>Verifiable indicators</i>	<i>Sources of verification</i>	<i>Assumptions and risks</i>
DEVELOPMENT GOAL Rural poverty and household food insecurity reduced on a sustainable basis.	<ul style="list-style-type: none"> - Number of households with improvement in household assets ownership index, based on additional assets - Percent of reduction in the prevalence of child malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - Poverty Reduction Strategy Paper and Millennium Development Goals Progress and Monitoring Reports 	
PROGRAMME OBJECTIVE Livelihoods and food security of poor rural households in programme areas improved on a sustainable basis.	<ul style="list-style-type: none"> - Number of households that have improved food security (e.g. reduction in length of lean/hungry season, increased number of meals a day - disaggregated by gender) - Percentage reduction in rural households below the poverty line 	<ul style="list-style-type: none"> - Project impact assessment studies and surveys - National and local household income and poverty studies 	<ul style="list-style-type: none"> - Stability and peace in the country - Stable political and macro-economic environment - Government monetary and fiscal policies and macro-economic reforms are conducive to poverty reduction - Commitment of all stakeholders to participate in poverty reduction efforts
OBJECTIVE 1 (Component 1: Access to Rural Financial Services) Demand-driven services provided by financial institutions to increasing numbers of the rural poor, in particular women and the youth, in a sustainable and more efficient manner.	<ul style="list-style-type: none"> - Increase in number and value of deposits mobilised and loans granted by CBs and FSAs - Average value of deposits/shares and loans in CBs and FSAs - Increase in equity of CBs and FSAs in real terms - No. of clients reached (savings and loans) by gender and age group (adults/youth) - Returns on assets and portfolio yield by CBs and FSAs - No. of years when dividends were paid to shareholders - Decreasing operating costs of CBs in terms of loans outstanding - Amount of loan loss provisions over total loans by CBs and FSAs - Degree of satisfaction of clients with financial services 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme monitoring data - BoSL annual reports - Annual audit reports of CBs and FSAs - Programme progress reports - Supervision reports - Client surveys - Mid-term review report - Programme completion report 	<ul style="list-style-type: none"> - Stable political and macro-economic environment - Government monetary and fiscal policies and macro-economic reforms are conducive to poverty reduction - Absence of political interference into the autonomy of rural financial institutions - Continued freedom to determine interest rates by rural financial institutions - Phasing out of subsidised credit programmes
OBJECTIVE 2 (Component 2: Community Development) Community development plans involving and benefiting the rural poor implemented.	<ul style="list-style-type: none"> - Ward and village development plans implemented in 11 wards, benefiting 14,000 poor rural households - At least 50 per cent of community members actively involved in participatory planning, implementation and monitoring, at least 40 per cent of which are women - At least 15 per cent of development plan sub-projects amounting to at least 15 per cent of the total community development funds directly target the vulnerable and the very poor - 1,100 persons trained and capable to use planning and monitoring/ evaluation tools 	<ul style="list-style-type: none"> - Project progress reports - District monitoring and evaluation reports - PEMSD supervision reports - Supervision mission, mid-term review and completion reports 	<ul style="list-style-type: none"> - Stability and peace in the country - National decentralization policy implemented according to local government act - Local government authority reinforcement follow texts statements - Adhesion of population to project approach ensured

